

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL

Représentée par son président, Monsieur Yves BOUGET
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 12 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (12 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 094 396 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

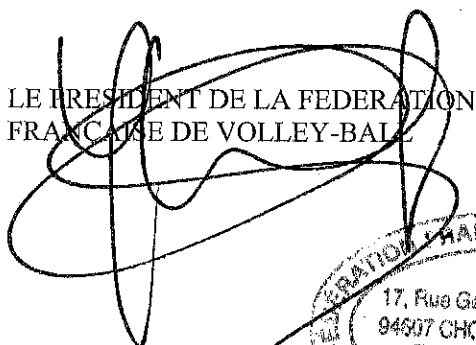
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

28 OCT. 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANCAISE DE VOLLEY-BALL



LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

Le **28 OCT 2014**
Jean-François DESCAMPS
Adjoint au chef du département du contrôle
budgétaire

2101 328 282

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objetifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives				
Action 1	205 000 €	3 000 €	3 000 €	202 000 €
Structuration fédérale	205 000 €	3 000 €	3 000 €	202 000 €
Améliorer la gestion des cadres d'Etats.	205 000 €	3 000 €	3 000 €	202 000 €
Action 1	96 000 €	83 000 €	80 696 €	15 304 €
Structuration fédérale	18 000 €	10 000 €	10 000 €	8 000 €
Action 2	78 000 €	73 000 €	70 696 €	7 304 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	68 000 €	68 000 €	66 396 €	1 604 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	10 000 €	5 000 €	4 300 €	5 700 €
Augmenter le nombre de licenciés.	54 000 €	7 000 €	7 000 €	47 000 €
Action 1	54 000 €	7 000 €	7 000 €	47 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €
Structuration fédérale	14 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	328 000 €	234 000 €	200 000 €	128 000 €
Action 1	49 000 €	40 000 €	24 000 €	25 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	30 000 €	30 000 €	14 000 €	16 000 €
Structuration fédérale	14 000 €	5 000 €	5 000 €	9 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Action 3	279 000 €	194 000 €	176 000 €	108 000 €
Prévention dopage	15 000 €	15 000 €	8 700 €	6 300 €
Accompagnement sanitaire préventif	180 000 €	95 000 €	85 000 €	95 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	84 000 €	84 000 €	82 300 €	1 700 €
Engagement SNDD.	56 500 €	5 000 €	1 000 €	55 500 €
Action 1	56 500 €	5 000 €	1 000 €	55 500 €
Structuration fédérale	55 500 €	5 000 €	5 500 €	55 500 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	111 000 €	49 000 €	40 000 €	71 000 €
Action 1	45 000 €	25 000 €	40 000 €	71 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	66 000 €	24 000 €	15 000 €	20 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	45 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €
Accompagner l'insertion professionnelle des Sportifs de Haut Niveau.	290 000 €	290 000 €	280 000 €	10 000 €
Action 2	290 000 €	290 000 €	280 000 €	10 000 €
Aides personnalisées (AP)	290 000 €	290 000 €	280 000 €	10 000 €
Préparer le renouvellement de l'élite.	1 011 000 €	520 000 €	382 000 €	629 000 €
Action 2	1 011 000 €	520 000 €	382 000 €	629 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	161 000 €	95 000 €	45 000 €	116 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	810 000 €	425 000 €	337 000 €	473 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 876 000 €	500 000 €	340 000 €	1 536 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Action 2	1 866 000 €	490 000 €	330 000 €	1 536 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	280 000 €	140 000 €	40 000 €	240 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 586 000 €	350 000 €	290 000 €	1 296 000 €
Améliorer la recherche de la performance.	10 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €
Action 2	10 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	10 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €
Favoriser le développement de la pratique comme facteur de santé.	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
Action 3	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
Plan de formation et de professionnalisation.	152 000 €	72 000 €	38 700 €	113 300 €
Action 4	152 000 €	72 000 €	38 700 €	113 300 €
Professionnalisation de l'activité	65 000 €	30 000 €	30 000 €	35 000 €
Formations fédérales	87 000 €	42 000 €	8 700 €	78 300 €
Améliorer la représentativité du volley ball français à l'international.	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €
Action 1	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €
TOTAL	4 201 500 €	1 780 000 €	1 374 396 €	2 827 104 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

280 000 €

1 054 396 €

66 396 €

1 028 000 €

